



Équipe Projets Ultramarins

Éducation, formation, recherche & santé

Notes et propositions

**Guy Claireaux
Jean-François Delfraissy
Gaël Lagadec
Bernard Ramanantsoa**

Version du 15.05.2018

Table des matières

Introduction	p.3
Note 1 : La recherche scientifique en outre-mer : Réconcilier excellence et pertinence	p.4
Note 2 : Le projet d'école universitaire de recherche « ultramarine » peut-il rebondir ?	p.7
Note 3 : Trois propositions : échange, mobilité, formation continue.	p.9
Note 4 : Note relative aux préoccupations communes des présidents des universités ultramarines	p.10
Note 5 : Climat et santé : penser la nécessaire adaptation des systèmes de santé	p.21
Note 6 : Biodiversité et santé – résumé de l'avis 125 du CCNE	p.27
Annexe : Liste des contacts	p.29

INTRODUCTION

Au sein de l'équipe Projets Ultramarins, différents groupes se sont constitués dont le groupe « Education, formation, recherche & santé ».

Ce groupe multidisciplinaire s'est réuni régulièrement au cours des six derniers mois. Certaines des thématiques abordées par le groupe recoupent les problématiques mises en avant par la consultation conduite dans le cadre des assises : formation, éducation, santé. D'autres, en revanche, sont très spécifiques et n'ont, de ce fait, pas fait l'objet d'une réflexion prioritaire de la part de la société civile ultramarine. C'est notamment le cas de la structuration des universités, de la recherche et de la notion de bassin régional. C'est donc sur ces derniers points non issus de la société civile que notre groupe a décidé de produire quelques notes de réflexion. Ces notes sont totalement informelles et doivent également s'inscrire dans la réflexion qu'ont les ministères autres que celui des Outre-mer tel que le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elles ont pour objectif de mieux éclairer le rapporteur général sur la construction du Livre bleu.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN OUTRE-MER : RECONCILIER EXCELLENCE ET PERTINENCE

La recherche contemporaine est, pour l'essentiel, tournée vers la quête de découvertes et de leurs développements technologiques. Elle repose principalement sur une stratégie d'exploration scientifique avec une exigence de qualité. Son évaluation est quantitative, le nombre de brevets et de publications constituant son principal mètre étalon. A contrario, cette recherche est relativement moins impliquée dans la prospection de nouvelles ressources, d'opportunité de développement ou de renforcement de capacités. Ce sont pourtant là que se situent les besoins de l'outre-mer. A titre d'exemple, l'acquisition de connaissances de base sur les milieux, qu'ils soient terrestres ou aquatiques, à travers notamment des chantiers d'observation, d'échantillonnage et de suivi pluriannuel, est indispensable à toute stratégie de développement économique. De tels chantiers sont notamment nécessaires au recensement des contraintes et des ressources présentes dans chaque territoire ultra-marin. Outre le fait que ce type de projet rentre difficilement dans le cadre des dispositifs nationaux et internationaux de financement (ANR,...), ils sont difficilement valorisables (brevets, publications) par les organismes de recherche et les chercheurs et ils sont, de ce fait, peu attractifs. La question d'un financement ultra-marin dédié se pose.

Qui décide du choix des thématiques de recherche? Au-delà des discours sur la promotion d'une politique de recherche en outre-mer, l'approche demeure très largement de type « programmatique ». Plutôt que de laisser l'initiative des propositions aux institutions ultra-marines (approche ascendante), les organismes de recherche et de financement proposent un éventail d'offres (approche descendante), l'outre-mer en étant réduit à « faire son marché » parmi les thèmes proposés/imposés. L'expérience montre que la délocalisation vers l'outre-mer des organismes de recherche métropolitains n'est pas la solution à ce problème, l'évaluation de ces organismes et de leurs chercheurs restant nationale ou internationale et se faisant sur des critères (excellence) incompatibles avec le développement de problématiques locales (pertinence). Il en résulte qu'en terme de recherche, l'outre-mer est souvent un « terrain de jeux » rarement un « donneur d'ordres ».

Il découle de ce qui précède une interrogation quant à la manière de gérer l'équilibre entre excellence et pertinence. Si cette question peut sembler du domaine de la rhétorique dans un contexte scientifique métropolitain, elle prend tout son sens en outre-mer. D'un côté, certains tiennent que seule une science académique, individuelle et fondamentale, validée par les meilleurs référents mondiaux, mérite d'être soutenue. Selon ses tenants, cette recherche génère des découvertes qui, à plus ou moins long terme, seront utiles à l'humanité et donc, par ruissellement, à l'outre-mer. Les opposants à cette recherche universelle estiment, pour leur part, qu'elle est lente et douteuse et ils soutiennent plutôt le développement d'une « science modeste », capable de résoudre rapidement des problèmes locaux. Pour résumer, l'excellence renvoie à une ambition d'universalité et à une science désintéressée, tandis que la pertinence se réfère plus à l'impact socio-économique de la science ainsi qu'à son champ d'application local. Bien évidemment, les critères de performance de l'une et de l'autre ne sont pas les mêmes. La faible contribution de la recherche « métropolitaine » au développement économique et social de l'outre-mer montre que excellence et pertinence sont difficilement réconciliables car ne répondant pas aux mêmes priorités politiques et

scientifiques. Il en résulte que la pertinence est généralement sacrifiée au profit des critères d'excellence reconnus mondialement.

Il ne fait aucun doute que la pertinence socio-économique exige une science de qualité. Il ne fait également aucun doute que l'excellence ne devrait pas exclure tout intérêt pour les problématiques locales. Les discussions que nous avons eues avec les acteurs politiques et institutionnels montrent que c'est là un sujet extrêmement brûlant. De toute évidence, les grands programmes de recherche et de financement nationaux et internationaux sont ouverts aux institutions ultra-marines. Cependant, force est de constater qu'ils ne sont pas adaptés aux problématiques ultra-marines, répondant le plus souvent à un agenda qui est, soit fixé par le financeur, soit universel, c'est-à-dire non directement pertinent au niveau local (e.g., changement climatique, biodiversité).

Plusieurs solutions paraissent possibles :

- 1) La mise en place d'interfaces entre, d'un côté, les instances politiques et économiques locales et, de l'autre, la recherche.. Afin de bien prendre en compte les réalités locales, une organisation par bassin régional est en outre souhaitable. Lorsqu'elles sont présentes, les universités ultra-marines sont un outil de premier plan pour assurer ce rôle d'interface. Lorsqu'elles sont absentes, d'autres types de structures doivent être pensés. Ces interfaces devront connaître le mode de fonctionnement de la recherche scientifique (excellence), participer aux prospectives économiques et sociales propres à chaque bassin (pertinence), puis formuler, sous forme d'appels d'offre, les priorités locales identifiées (réconcilier excellence et pertinence).
- 2) La mise en place de budgets/appels d'offre dédiés à l'innovation et à la recherche appliquée. Ces budgets/AO seront prioritairement focalisés sur des problématiques spécifiques aux Outre-mer (ce schéma pourrait évidemment être généralisé à d'autres régions de France). Il est souhaitable que ces appels d'offre soient conçus de manière à favoriser la mobilisation des expertises et des ressources présentes dans les différents bassins régionaux concernés (incluant les pays étrangers). Il faut également noter que la concertation entre ultra-marins doit être favorisée (par exemple à l'échelle de l'inter bassin, AFD ou équivalent, cf. schéma infra)

Le schéma ci-dessous résume une possible architecture correspondant au fonctionnement 1) précité.

A l'échelle de chaque bassin (= plateforme) :

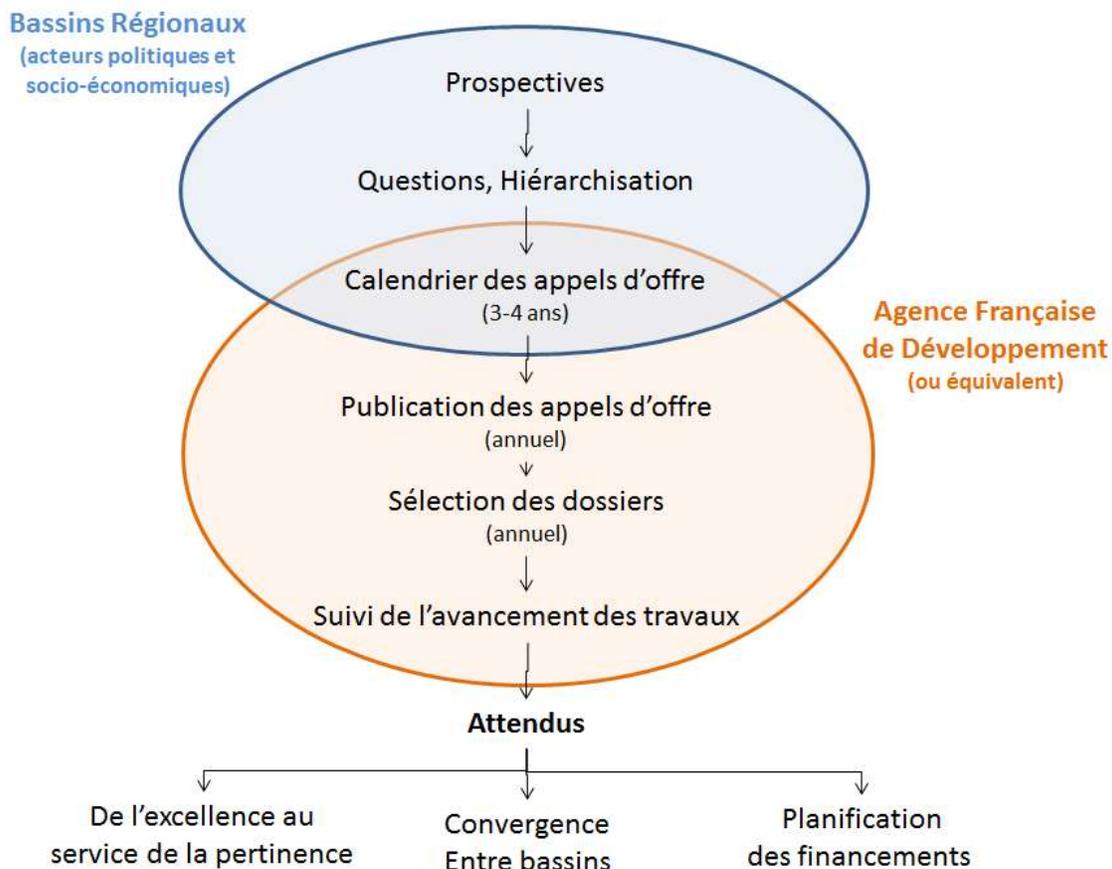
- prospectives à 5 ans, sur le modèle des assises,
- identification et formulation des questions pertinentes par grands thèmes (mer, agriculture, mobilité, santé...).

Au niveau de l'AFD ou équivalent :

- recherche d'experts par thème pour la rédaction des appels d'offre (question, cahier des charges, attendus),
- calendrier des appels d'offre sur 5 ans (année 1 : mer ; année 2 : agriculture...),
- recherche d'expert pour l'évaluation des projets (alliance d'excellence ET de pertinence),
- sélection et gestion financière des dossiers.

Il faut noter que cette « programmation » des appels à projets :

- permet de mettre en évidence et de développer les convergences inter bassins. Le projet d'Ecole Universitaire de Recherche Ultramarine actuellement en panne est ici exemplaire (note 2),
- offre la possibilité aux collectivités locales de planifier leur participation au financement,
- Et totalement « ouvert » et permet donc aux populations et groupes socio-professionnels concernés de participer/suivre le déroulement de chaque étape du processus.



Pour se développer et jouer pleinement leur rôle, les universités ultra-marines et autres structures d'enseignement supérieur et de recherche doivent être attractives. Cette attractivité tient moins à la taille de leur logistique qu'au rayonnement des enseignants-chercheurs qui les font fonctionner. Créer les conditions de ce rayonnement est la meilleure approche pour ensuite être en mesure de répondre aux besoins de l'outre-mer. Il est cependant important de reconnaître que la création, ou le développement, d'universités ultra-marines va potentiellement à l'encontre d'un autre élément de développement de l'outre-mer qui est la nécessité d'aider les jeunes ultra-marins à poursuivre leurs études à l'étranger. Outre permettre la formation professionnelle de ces futures générations, c'est en effet là un moyen très efficace pour que ces jeunes s'épanouissent en se confrontant à d'autres cultures et d'autres points de vue. Ce point est également abordé dans la note 3.

Il convient donc de prévoir et favoriser des parcours universitaires incluant une mobilité, soit en termes de poursuite d'études, soit en termes de semestres de mobilité, comme par exemple avec Erasmus dans le cadre européen.

LE PROJET D'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE « ULTRAMARINE » PEUT-IL REBONDIR ?

Les territoires ultramarins à implantation universitaire se sont associés en 2016 pour préparer et déposer en 2017 un projet d'École universitaire de recherche (EUR), répondant à un appel à projets, dédié EUR, du PIA.

Partenaires du projet :

Université de Guyane, Université de la NC, Université de PF, Université de La Réunion, Université des Antilles, Centre universitaire de Mayotte, Université de Montpellier, Université de Perpignan, AgroParisTech, EPHE, CNRS, INRA, Inserm, IRD, Cirad, Ifremer, Institut Pasteur, Institut Louis Malardé (PF), Institut agronomique calédonien.

Objectif :

Créer ou développer des réseaux de recherche reliant les chercheurs d'Outre-Mer et les chercheurs travaillant sur l'Outre-Mer, autour d'études doctorales et surtout de masters conjoints alliant excellence en recherche et opportunités pour les jeunes ou futurs chercheurs ultramarins.

Thématique : Biodiversité et Santé :

La thématique était celle de la Biodiversité inter-tropicale, plus spécifiquement dans sa composante naturelle, des services écosystémiques qu'elle concède et de ses relations avec la santé, voire le bon état de l'écosystème. Les spécificités mises en avant: l'accès à des milieux et des écosystèmes sans équivalent et sur l'ensemble de la zone inter-tropicale, la valorisation des molécules à forte valeur ajoutée, la spécificité de la concomitance des pathologies métaboliques et infectieuses, la diversité génétique humaine, la spécificité de la zone inter-tropicale en termes de foyer de maladies émergentes, la santé des écosystèmes exploités.

Les disciplines mobilisées : essentiellement la biologie, l'écologie, l'épidémiologie, la chimie, les sciences humaines et sociales. Les enjeux patrimoniaux, écologiques, économiques et sanitaires sont d'envergure internationale. La dimension « spatialisation » via les images satellites (Equipex GEOSUD) est également un élément contributif important ainsi que la présence d'infrastructures de recherches (ANAEE, e-Recolnat, F-CRIN, ...).

Le projet s'appuyait fortement sur deux LABEX (CEBA et CORAIL), qui allient les milieux terrestres et marins, une USR en Guyane (apportant le site CNRS des Nouragues), une UMR bilocalisée entre la Réunion et la Nouvelle Calédonie (ENTROPIE), une UMR en Polynésie Française (EIO).

Evaluation :

In fine l'évaluation du jury international s'avère négative et les réserves peuvent difficilement être levées en ce sens que la critique principale relève de l'« éparpillement » des territoires, ce qui a justement motivé ce projet de mise en réseau dans le cadre d'une EUR ultramarine.

Extrait de l'évaluation : "There is little information on how the mobility grants between the overseas territories will be administered. To some extent one could even question the opportunity of such mobility. Indeed, the distances between most partners span the entire globe, and in such cases France is closer than the respective islands participating in this program. Would it not be better and more productive to use France as a hub for their science, also taking into account the various excellent research facilities in France?"

Perspectives :

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé le 27 mars 2018 qu' « Un deuxième appel à projets autour des écoles universitaires de recherche sera ouvert cet été. Cet appel « sera profondément revu par rapport au premier de façon à couvrir l'évolution globale des sites", a précisé la ministre. Elle attend que ces « graduate schools à la française (...) correspondent à la signature scientifique de l'ensemble des universités sur [le] territoire, avec évidemment le rayonnement international au coeur de ce système ».

Il demeure pourtant largement à craindre que ce second AAP EUR demeure calibré (au moins dans les attendus du jury international, et donc ses résultats) pour des structures plus importantes que les universités ultramarines qui risquent alors de connaître une double sanction réaffirmée : **(1) petite taille et éloignement et (2) trop petite taille et trop fort éloignement pour se voir reconnaître la pertinence de lutter contre ces caractéristiques par une mise en réseau.**

TROIS PROPOSITIONS : ECHANGES, MOBILITE, FORMATION CONTINUE

1. Les outre-mer constituent un atout conséquent pour la France dans le domaine culturel, économique et sur le plan du rayonnement international, ce qu'on appelle aujourd'hui le « soft power ». Sur le plan de l'enseignement supérieur, nos territoires ultramarins sont précieux et représentent un atout extraordinaire pour l'influence géopolitique de la France.

Les outre-mer de demain, ce sont des institutions académiques fortes et puissantes dans leurs bassins régionaux. Il nous faut des grandes universités et des grandes institutions académiques attractives et influentes dans chaque océan.

D'où une piste possible : poser comme une priorité de développer massivement les relations (échanges d'étudiants, projets de recherche...) avec des institutions académiques de leur région, incluant bien sûr les pays étrangers.

2. Parallèlement, pour TOUS les étudiants qui ne pourraient pas bénéficier des échanges avec des universités étrangères, évoqués ci-dessus, il est indispensable de leur **offrir la possibilité de passer une partie de leurs études en métropole. Un système de bourses spécifiques devrait être mis en place.**

Cette mesure pourrait être présentée comme une **cause nationale**. Pour faciliter sa mise en œuvre, et mobiliser les Universités et les Grandes Ecoles de l'Hexagone, les relais de la CPU et de la CGE devraient être des outils efficaces.

3. Le renforcement de la compétitivité des outre-mer passe incontestablement par un **effort massif de formation continue**. Il faut soutenir, par le renforcement des compétences managériales des chefs d'entreprises, l'économie locale afin de dynamiser et de rendre plus performantes leurs entreprises. Pour cela, il faut qu'il soit prioritaire d'accompagner les chefs d'entreprise, dans la croissance de leur PME en leur apportant les bases nécessaires à la gestion. Il s'agit également de former les cadres supérieurs destinés à occuper des postes à responsabilités dans des entreprises de taille plus importante dans un contexte local de développement économique élargi à la zone internationale des pays frontaliers (Pacifique Sud, Caraïbe).

NOTE RELATIVE AUX PREOCCUPATIONS COMMUNES DES PRESIDENTS DES UNIVERSITES ULTRAMARINES

Dans le cadre des « Assises des Outre-mer », la Ministre des Outre-mer, a mis en place une « **Équipe Projets Ultramarins** » (« EPUM »), organisée en groupes de travail.

L'un d'entre eux, « **Education, formation, recherche & santé** », rédacteur de la présente note, réunit Guy CLAIREAUX, Professeur de physiologie à l'Université Bretagne Occidentale ; Jean-François DELFRAISSY, Professeur d'Immunologie Clinique et de Médecine Interne, ancien Directeur de l'ANRS (Agence Nationale de Recherches sur le SIDA et les Hépatites Virales), aujourd'hui président du Comité Consultatif National d'éthique ; Bernard RAMANANTSOA, Professeur de Sciences de Gestion, Directeur Général honoraire d'HEC Paris, et Gaël LAGADEC, Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie depuis 2013.

Dans le cadre de ce groupe il a paru indispensable de recueillir l'avis et les suggestions des Présidents des Universités des Outre-mer, en ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et la Recherche, en indiquant les thèmes prioritaires qui devraient être abordés dans le « Livre bleu Outre-mer ».

Les priorités communes à au moins 3 universités sont exposées ci-dessous et les courriers sont en annexes.

☺ La cherté de vie et les surcoûts :

- Surcoûts de fonctionnement (prix des matériels, coûts des déplacements, etc.) et d'investissement (coûts des infrastructures, des matériaux de construction, etc.).
- Allocation des moyens à contextualiser au regard des surcoûts.

☺ Public étudiant :

- Forte proportion d'étudiants de trop faibles niveaux en L1.
- Forte prévalence du bilinguisme (non valorisé) et d'une maîtrise insuffisante de la langue française pénalisante. Nécessité de prise en compte de ces spécificités par des moyens d'accompagnement spécifiques. Préoccupation partagée par les présidents de l'Université de Guyane, de l'Université de Polynésie Française, de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et du CUFR de Mayotte.

🔗 Conditions de vie et d'études :

- Cherté de vie impactant la qualité de vie des étudiants.
- Bourses d'études à revaloriser au regard de la cherté de vie et du pouvoir d'achat des parents (et non pas des revenus absolus des parents).
- Absence de CROUS en PF, NC et à Mayotte. Question de l'impact sur la santé des étudiants, sur les logements, sur les aides sociales spécifiques non étendues.

🔗 Mobilité des étudiants :

- Préoccupation récurrente et très partagée : inégalité d'accès aux études supérieures des étudiants ultramarins, car malgré l'aspect pluridisciplinaire des universités, leur petite taille empêche une offre de formation aussi variée que dans les universités métropolitaines.
- Encourager les mobilités entrantes et sortantes (mais pour lien avec les surcoûts des déplacements évoqués supra).

🔗 Au niveau de la recherche :

- Les appels à projets à projets européens, mais également nationaux (PIA...) ne permettent pas en pratique aux Outre-mer d'émarger (taille critique insuffisante) et, en cas de réponse coordonnée (projet conjoint, cf. note 2 concernant le projet d'EUR), il est reproché une forme d'éparpillement des Outre-mer.
- Nécessité d'avoir des appels à projets nationaux prenant en compte les caractéristiques des Outre-mer.

🔗 Autres préoccupations :

Croissance démographique forte (CUFR, UG).

Division de l'université en deux pôles éloignés, générant de nouveaux surcoûts (UA).

Annexe :

Les courriers de présidents d'université d'Outre-mer
et le courrier initial de sollicitation.

Code couleur, surlignage :

Bleu : Surcoûts non pris en compte et propres aux Outre-Mer

Jaune : problématiques de difficultés de maîtrise de la langue française, bilinguisme...

Mauve : Mobilités

Orange : Vié étudiantes : santé et hébergement

Vert : Démographie étudiante

Voir pages suivantes.

Cayenne, le 22 janvier 2018

Réf. : Président/AP/DS
N°003/2018
Dossier suivi par
Antoine PRIMEROSE

Tél. : 0594 27.27.19
ca@univ-guyane.fr

Campus de Troubiran
BP 20792
97337 CAYENNE

Le Président

A

Monsieur Gaël LAGADEC
Président de l'Université de
la Nouvelle Calédonie
Pour le groupe « Education, formation &
Recherche » de l'EPUM

Monsieur le Président, cher collègue,

Comme suite à votre courrier du 12 janvier dans lequel vous nous invitez à vous communiquer les thèmes prioritaires, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, qui devraient être abordés dans le « livre bleu de Outre-mer ». Je voudrais au préalable attirer votre attention sur la situation de quasi-insularité de l'Université de Guyane, dans la mesure où c'est la seule université présente sur ce territoire académique. Le premier établissement universitaire, l'Université des Antilles, est distante d'environ 2000 km de la Guyane.

Vous trouverez donc ci-joint une liste non exhaustive de thématiques qui nous paraissent utiles d'aborder par rapport à la situation de la Guyane :

- **surcoûts du transport qui pèsent sur :**
 - le prix d'achat des équipements ;
 - la mobilité de nos étudiants
 - des personnels (réunions nationales, missions pédagogiques et de recherche) ;
- **cherté de la vie qui impacte la qualité de vie de nos étudiants ;**
- **difficultés liées à la maîtrise de la langue française par nos étudiants ;**
- niveaux d'accès en premier cycle des néo-bacheliers trop faible qui conduisent à des taux de réussite en L1 beaucoup plus faible qu'au national ;
- taux d'accès au baccalauréat d'une classe d'âge beaucoup trop faible (40% contre 76% en métropole) ;
- une offre de formation géographiquement isolée, qui conduit à une quasi obligation d'accepter tous les néo-bacheliers pour assurer un minimum d'égalité d'accès aux études supérieures ;
- **une croissance démographique étudiante soutenue d'environ +10% par an.**

Recevez, Monsieur le Président, cher collègue, l'expression de ma considération.



Antoine PRIMEROSE



Dembéni, le 14 janvier 2018

C.U.F.R. DE MAYOTTE

Aurélien SIRI
Téléphone : 06 39 09 34 48
Courriel :
aurelien.siri@univ-mayotte.fr

Le Directeur du Centre Universitaire

A
Monsieur Gaël LAGADEC
Président de l'Université de la Nouvelle Calédonie
Pour le groupe « Education, formation & recherche » de l'EPUM

Objet : Assises des outre-mer

Monsieur le Président, cher Collègue,

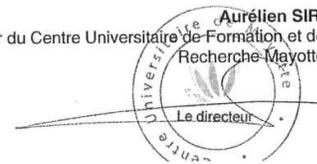
Suite à votre courrier en date du 12 janvier 2018 m'invitant à vous communiquer les thèmes prioritaires, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, qui devraient être abordés dans le « livre bleu Outre-mer », je me permets, de manière non exhaustive et dans le désordre, les suggestions suivantes :

- l'égal accès aux études supérieures sur tout le territoire français
- la santé des étudiants
- le déficit important en infrastructures universitaires (salles de classe, équipements sportifs...)
- les difficultés d'acquisition de réserves foncières et le coût élevé de la construction immobilière
- des œuvres universitaires insuffisantes (absence de CROUS à Mayotte, nombre élevé d'étudiants boursiers, manque de logements étudiants, aides sociales spécifiques non étendues à Mayotte)
- les problématiques liées à la langue et la maîtrise de la langue française
- le *turn over* important des personnels administratifs et le manque de compétences locales pour des postes à haute responsabilité
- la cherté de la vie et les surcoûts de la réussite des étudiants et du fonctionnement
- la mobilité des étudiants et des personnels enseignants
- la nécessité de créer des transports en commun accessibles aux étudiants
- le développement durable et les énergies renouvelables sur le campus
- une croissance démographique extrêmement forte conduisant à augmentation continue des effectifs étudiants
- un tissu économique trop faible pour l'insertion professionnelle des étudiants

En vous remerciant pour la démarche de consultation entreprise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher collègue, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Aurélien SIRI
Directeur du Centre Universitaire de Formation et de
Recherche Mayotte



Punaauia, le 25 JAN. 2018

Monsieur Gaël LAGADEC
Président de l'Université de Nouvelle-Calédonie
Membre de l'EPUM « Education, formation et
recherche »

Réf. : PC/SAN*18- 0037

Objet : Assises des Outre-mer - thèmes ESR

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Pour faire suite à votre courrier du 12 janvier dernier par lequel vous sollicitez mon avis sur les thèmes prioritaires concernant l'enseignement supérieur et la recherche qui devraient être abordés dans le « livre bleu Outre-mer », je me permets de vous faire les suggestions suivantes :

Thème 1 : L'ETUDIANT ULTRA-MARIN

- Accès égalitaire aux études supérieures (dotations/étudiant, liens avec la métropole, accompagnement, sélection/poursuite d'études)
- Mobilité des étudiants (internationale / entrante et sortante),
- Egalité de traitement pour le passage de concours (CAPES ou écoles d'ingénieurs par exemple),
- Maîtrise de la langue française, bilinguisme
- Vie étudiante : répartition des compétences, absence de CROUS dans les COM : logement, restauration, transports, aides sociales, statut.

Thème 2 : LA RECHERCHE

- Accès aux crédits en particulier européens (par exemple la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française non RUP),
- Surcoûts de fonctionnement (prix des matériels, échanges scientifiques, faible offre locale, etc.),
- Attractivité (versus désengagement des forces de recherche des EPST/ coûts des stages entrants/sortants en M2 / coût des échanges scientifiques)

Thème 3 : GOUVERNANCE

- Contexte géographique/juridique spécifique (répartition des compétences entre Etat et collectivité) : versus adaptation de l'organisation des établissements et rôle des présidents d'université à l'échelle des sites
- Nécessité d'un « Référent Universités » au ministère des DOM-TOM pour la gestion de l'interministériel ;
- Allocations de moyens : contextualiser l'exercice des missions

Thème 4 : RESSOURCES HUMAINES

- Formation des personnels (égalité d'accès à la formation)
- Carrières (mobilité/échanges/concours)

Il me semble toutefois que la question des universités du Pacifique mériterait des sous thèmes compte tenu de la spécialité législative avec lesquelles elles doivent composer.

En vous remerciant pour la démarche de consultation entreprise et restant à votre disposition pour un éventuel entretien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Dr. Patrick CAPOLSINI





Présidence

Référence :

UA/PRES-EJ/DSA/N°2018-747

Dossier suivi par :

Dina SAINT-AURET

Tél. 0590 48 31 89

Fax. 0590 91 07 49

dina.saint-auret@univ-antilles.fr

Monsieur le Président de l'Université des Antilles

A

Monsieur le Président LAGADEC
Université de Nouvelle Calédonie

Pointe-à-Pitre, le 27 avril 2018

Cher collègue,

En réponse à votre courrier du 12 janvier par lequel vous sollicitez les présidents des universités ultra marines pour un avis sur les thèmes prioritaires concernant l'enseignement supérieur et la recherche qui devraient être abordés dans le « livre outre-mer bleu », je vous fais parvenir mes suggestions :

Thème 1 : L'étudiant ultra marin

- accès aux études supérieures : toutes les formations ne sont pas effectuées à l'université des Antilles. Il y a donc une rupture d'égalité entre un étudiant ultra marin et un étudiant de l'hexagone
- Mobilité des étudiants (internationale, entrants et sortants). Les étudiants UM devraient pouvoir bénéficier des mêmes avantages quand ils font une mobilité vers un pays étranger frontalier non européen.
- Le problème de logement est important, ainsi que celui du transport.

Thème 2 : la recherche

- surcoût de fonctionnement: nos laboratoires sont souvent sur 2 territoires (Guadeloupe et Martinique). Les ressources sont divisées.
- accès aux crédits européens (s'agissant de petits laboratoires, les chercheurs n'ont pas l'expertise pour aller chercher les fonds)
- il est indispensable que les UM s'associent pour répondre aux projets nationaux et européens.

Thème 3 : Gouvernance

- Allocations des moyens insuffisantes : due aux contextes géographiques.
- l'éloignement avec la métropole ne permet pas de suivre toutes les réunions et pas même toutes les CPU. En outre, l'université des Antilles se trouve sur 2 territoires distants de 200 km, séparés par la mer, il est difficile d'avoir une bonne cohésion.

1/2

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

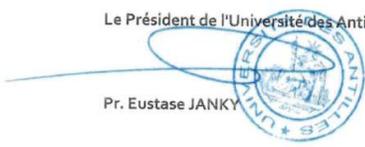
Thème 4 : Les ressources humaines

Ces ressources sont très insuffisantes
L'organisation en 2 pôles universitaires est consommatrice de ressources humaines. Il faut tout en double par souci d'équité.

Compte tenu de l'éloignement, l'accès aux formations nationales est plus difficile et les formations sont coûteuses (déplacement et frais d'hébergement).

Voici les quelques remarques que je fais, qui pourraient alimenter la discussion et permettre de comprendre les difficultés que rencontrent les universités ultramarines dont l'université des Antilles.

Le Président de l'Université des Antilles,



Pr. Eustase JANKY



Nouméa le 12/01/2018

Gaël Lagadec

Université de la Nouvelle-Calédonie

A

MM. les Présidents des universités ultramarines :

M. CAPOLSINI (Université de Polynésie française)

M. JANKY (Université des Antilles)

M. MIRANVILLE (Université de La Réunion)

M. PRIMEROSE (Université de Guyane)

M. SIRI (Centre Universitaire de Mayotte)

Monsieur le Président, cher Collègue,

Comme vous le savez, le Gouvernement a lancé il y a quelques semaines les « Assises des Outre-mer ». Il s'agit d'une démarche de consultation de l'ensemble des acteurs publics (État, opérateurs, collectivités, autres institutionnels), des citoyens, des usagers des services publics, des entrepreneurs et des acteurs culturels des différents territoires. Elle repose à la fois sur une consultation numérique et sur des ateliers organisés dans chacun des territoires et doit déboucher, dans les prochains mois sur la publication du « livre bleu Outre-mer », présentant une liste de projets concrets trouvant leurs sources dans les spécificités des territoires concernés.

Pour accompagner cette démarche, Madame Girardin, Ministre des Outre-mer, a mis en place une « Équipe Projets Ultramarins » (« EPUM »), composée de « personnalités choisies pour leurs parcours, leurs compétences et leurs sensibilités », pour donner leur avis sur les projets issus des ateliers et de la consultation numérique. Cette EPUM s'est organisée en groupes de travail.

L'un d'entre eux, « Éducation, formation & recherche », réunit Guy CLAIREAUX, Professeur de physiologie à l'Université Bretagne Occidentale ; Jean-François DELFRAISSY, Professeur d'Immunologie Clinique et de Médecine Interne, ancien Directeur de l'ANRS (Agence Nationale de Recherches sur le SIDA et les Hépatites Virales), aujourd'hui président du Comité Consultatif National d'éthique ; Bernard RAMANANTSOA, Professeur de Sciences de Gestion, Directeur Général honoraire d'HEC Paris ; et moi-même.

C'est au nom des membres de ce groupe que je vous écris. Il nous a, en effet, paru indispensable de recueillir l'avis et les suggestions des Présidents des Universités des Outre-mer, en ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Dans cette perspective, nous souhaiterions que vous nous communiquiez dans un premier temps (et de façon relativement urgente) quels sont selon vous les thèmes prioritaires qui devraient être abordés dans le « livre bleu Outre-mer ».

Dans un deuxième temps, en fonction des retours et d'une première analyse que nous en aurons faite (recensement, notamment, des préoccupations communes), nous envisageons d'avoir un échange plus approfondi avec chacun des Présidents, soit par téléphone, soit par visio-conférence.

Nous restons, bien sûr, à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Vous remerciant du temps que vous accepterez de consacrer à cette démarche, veuillez recevoir, Monsieur le Président, cher collègue, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux,

Pour le groupe « Éducation, formation & recherche »
de l'EPUM (G. CLAIREAUX, J.-F. DELFRAISSY, G.
LAGADEC, B. RAMANANTSOA)



Gaël LAGADEC

CLIMAT ET SANTE : PENSER LA NECESSAIRE ADAPTATION DES SYSTEMES DE SANTE

Au cours des dernières décennies, on a pu mesurer l'impact physique du changement climatique sur tous les continents, et sur tous les océans : augmentation de la température moyenne, modification de la pluviométrie, fonte des glaces, acidification des océans, hausse du niveau des mers et des océans, multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones, etc.). Au-delà des modifications de notre écosystème clairement démontrées par le GIEC¹, le changement climatique aura des répercussions considérables sur notre production alimentaire, sur nos moyens de subsistance, sur notre économie et bien sûr, sur notre santé.

L'objectif de cette note est de mettre en lumière les liens profonds du climat et de la santé. Il ne s'agira pas seulement d'en montrer les enjeux, extrêmement importants, mais aussi et surtout de montrer à quel point ces deux secteurs, le climat et la santé, doivent être pensés de manière conjointe. S'engager sur le climat n'aurait pas de sens sans un investissement important pour renforcer les systèmes de santé.

I- Impact du changement climatique sur la santé

Le fardeau des maladies humaines provoquées à l'échelle mondiale par le changement climatique est aujourd'hui difficile à évaluer. Si l'on peut penser qu'il est encore relativement faible comparativement aux effets d'autres facteurs de stress, de nombreux éléments doivent nous alerter pour les années à venir, notamment la hausse du nombre de décès dus à la chaleur², la modification de la répartition des maladies d'origine hydriques, l'évolution de certains vecteurs de maladies³, la perturbation globale des moyens de subsistances, l'aggravation de l'insécurité alimentaire ou encore l'appauvrissement des ressources en eau dans les régions subtropicales arides⁴.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC publie régulièrement un état des lieux depuis 1990.

² Cette augmentation n'est pas contrebalancée par une baisse des décès dus au froid dans certaines régions du fait du réchauffement planétaire.

³ Les variations locales de la température et des précipitations ont modifié la répartition de certaines maladies d'origine hydrique et de certains vecteurs de maladies.

⁴ Appauvrissement des ressources en eau (eau de surface et eau souterraine) dans les régions subtropicales arides lié à l'augmentation des concentrations des gaz à effet de serre (pénuries d'eau et inondations causées par les crues des cours d'eau) + réduction de la qualité de l'eau brute (du fait de l'augmentation de la température, de l'augmentation de la charge en sédiment, de la hausse des concentrations en polluants

Exacerbant les problèmes de santé existants, le réchauffement climatique devrait avoir une influence de plus en plus forte sur la santé dans les années à venir au niveau mondial⁵ et aucun des grands déterminants de la santé (air pur, eau potable, nourriture en quantité suffisante, sécurité du logement, etc.) ne sera épargné.

Entre 2030 et 2050, l'OMS s'attend à ce que le changement climatique entraîne près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur.

On anticipe certains effets positifs comme une réduction modeste de la mortalité et de la morbidité dues au froid dans certaines régions en raison d'une diminution de la fréquence des épisodes de froid intense (degré de confiance faible), des déplacements géographiques de cultures vivrières (degré de confiance moyen) et d'une réduction de l'aptitude des vecteurs à transmettre certaines maladies. Cependant, à l'échelle mondiale, au cours du XXIe siècle, l'ampleur et la gravité des incidences négatives devraient surpasser de plus en plus celles des incidences positives (degré de confiance élevé).

Si les dangers liés aux maladies infectieuses, et notamment au paludisme sont relativement présents dans les esprits⁶, ils ne sont pas les seuls. On peut évoquer par exemple :

- une probabilité accrue de blessures, de maladies et de décès dus à des vagues de chaleur plus intenses et à des incendies (degré de confiance très élevé) - Les incidences d'événements climatiques extrêmes survenus récemment — vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones et feux incontrôlés — mettent en évidence la grande vulnérabilité et le degré élevé d'exposition de certains écosystèmes et de nombreux systèmes humains à la variabilité actuelle du climat.
- une probabilité accrue de sous-alimentation (et de malnutrition ?) découlant d'une baisse de la production alimentaire dans les régions pauvres.
- des risques accrus de maladies d'origine alimentaire ou hydrique (degré de confiance très élevé).

Les pays les plus touchés sont également les pays les plus pauvres.

⁵ On peut par exemple visualiser l'impact de ces changements climatiques sur cette carte interactive éditée par le monde sur la base de l'Atlas des futurs du monde : www.lemonde.fr/planete/visuel/2013/09/27/la-carte-des-impacts-du-rechauffement-climatique_3486190_3244.html

⁶ Réchauffement climatique va entrainer l'émergence du paludisme dans ce nouveaux lieux (exemple régions du Kenya)

II - Comment réduire la vulnérabilité / améliorer la résilience des pays les plus pauvres ?

Il faut renforcer les infrastructures de santé des pays du sud, qui seront à la fois les plus exposées et les moins préparées pour faire face aux crises - Insister sur la nécessaire adaptation / résilience des systèmes de santé, qui doivent être capables d'affronter les crises, de gérer l'imprévisible (comme Ebola, cyclones, etc. car les crises seront de plus en plus importantes)

Notre Dame Global Adaptation Index, indice de vulnérabilité établi par l'université Notre-Dame (South Bend, Indiana). URL : <http://index.gain.org/>

L'indice proposé mesure l'exposition d'un pays aux aléas climatiques, ainsi que sa sensibilité et son aptitude à les affronter. Il prend en compte les données relatives à la disponibilité hydrique, alimentaire, les conditions sanitaires et autres infrastructures. L'examen de la vulnérabilité se fonde sur l'appréciation de l'exposition (degré d'exposition à des changements climatiques significatifs), la sensibilité (dépendance aux secteurs négativement affectés par le changement climatique) et la capacité d'adaptation (ressources sociales disponibles pour l'adaptation). Sur 182 pays, le Sahel s'illustre par des résultats, particulièrement inquiétants entre autres pour la Mauritanie (177e), le Tchad (175e) et le Niger (172e). Parmi ceux-ci, des pays sont particulièrement importants pour la France et amenés à connaître une croissance démographique record.

III - Impacts du changement climatique sur les flux migratoires

Développer une réflexion spécifique sur la question des migrants / réfugiés climatiques.

(Focus sur les réfugiés climatiques - A noter l'organisation d'une conférence « santé et migrations » par l'institut Convergences en 2019.)

S'il est difficile d'isoler les facteurs environnementaux des facteurs économiques, culturels ou politiques qui provoquent la migration (phénomène complexe, multicausal), on ne peut aujourd'hui nier le rôle croissant de l'environnement sur les migrations. On assiste d'ailleurs depuis quelques années à l'émergence du concept de « migration climatique ».

Depuis 2008, l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Genève, comptabilise les déplacements associés aux catastrophes. Chaque année, en moyenne, 26,4 millions de personnes sont déplacées par des catastrophes naturelles. Parmi celles-ci, 86 % sont de nature hydrométéorologique, et donc directement affectées par le changement climatique. Ce type de catastrophes a entraîné le déplacement de 157,8 millions de personnes entre 2008 et 2014. Les inondations et les tempêtes sont essentiellement responsables des déplacements les plus conséquents, et l'Asie est de loin le continent le plus touché.

Ces migrations liées à l'environnement peuvent être liées à des facteurs soudains, intenses et localisés, comme des catastrophes naturelles (les inondations seront de plus en plus nombreuses, les ouragans seront de plus en plus intenses, ou à des facteurs progressifs et régionalisés, comme la hausse du niveau des mers ou encore au stress hydrique (raréfaction des ressources d'eau potable).

NDLR - initiative Nansen, un processus intergouvernemental lancé en 2012 par la Norvège et la Suisse dans le but d'assurer une meilleure protection de ces migrants. L'initiative Nansen est un processus intergouvernemental initié en 2012 par les gouvernements suisse et norvégien.

Il s'appuie sur une série de consultations régionales visant à identifier les principaux besoins en matière de protection des droits des personnes déplacées à l'extérieur de leur pays en raison de catastrophes naturelles. Ces consultations ont été synthétisées dans un Agenda pour la protection, qui précise un ensemble de mesures à mettre en œuvre par les États. Cet Agenda pour la protection a été adopté à Genève en octobre 2015 par 110 États, dont la France qui soutient officiellement le processus dans le groupe des Amis de l'initiative Nansen. La deuxième phase de l'initiative, consacrée à la mise en œuvre de l'Agenda, a débuté en 2016 et sera pilotée conjointement par l'Allemagne et le Bangladesh.

IV- Quelles messages la France pourrait-elle pousser pour réduire les risques sanitaires liés au changement climatique ?

La France a toute la légitimité pour porter un message fort sur ces questions, au regard notamment des éléments suivants :

- Financements importants de la santé mondiale (UNITAID, Gavi, Fonds mondial).
- Place singulière dans la diplomatie du changement climatique depuis le succès de la COP21 à Paris.
- AFD prône 100% des projets éco-compatibles.
- Rappel des cibles du CICID de février 2018 *Quatre cibles ont été définies par le CICID du 30 novembre 2016 ; 5 milliards d'euros d'engagements AFD annuels d'ici 2020 (contre 3 aujourd'hui) ; 50 % de financements à co-bénéfice climat (avec pour objectif final d'atteindre les 100 %, à discuter au prochain CICID) ; 3 Mds € pour les énergies renouvelables sur la période ; enfin, 1 Mds € pour l'adaptation des pays au changement climatique.*

L'accord de Paris peut être considéré comme un véritable traité de santé publique.

Types de messages que la France pourrait porter :

- **Nécessité d'avoir une réflexion systémique**, et non par silo. Intégrer les enjeux du changement climatique dans les stratégies de développement sanitaire et intégrer les enjeux sanitaires dans les stratégies de lutte contre le changement climatique. Les questions de santé doivent être davantage intégrées dans la réflexion des grands fonds pour le climat (Green climate funds que la France a contribué à créer) qui devraient, de manière systématique mobiliser des budgets spécifiques sur les volets santé. Proposer un fond spécial ou des appels à projets dédiés à ces liens entre climat et santé.
- Appuyer le renforcement des services de base :
 - Distribution d'eau potable et mise en place de systèmes d'assainissement.
 - Accès aux soins de santé essentiels, y compris la vaccination et les services de santé infantile.
 - Renforcement des hôpitaux pour qu'ils soient capables de répondre à de nouveaux besoins.

- Plaidoyer pour des politiques publiques présentant des « co-avantages⁷ » pour le climat et la santé : planification de transports publics moins polluants, promotion d'énergies non fossiles, politique de développement agricole plus adaptés (diminution de l'utilisation des pesticides, irrigation), planification urbaine mieux pensées, gestion des déchets, etc.
- **Soutenir la recherche**, avec notamment nécessité :
 - D'une surveillance épidémiologique.
 - De mieux documenter les liens entre climat et santé. L'évidence scientifique est nécessaire. Des études pourraient être faites, par pays, pour évaluer les bénéfices de ce type de mesure sur la santé des gens. Il serait également important de mesurer cet impact sur le plan économique (porter le regard sur les coûts évités grâce à la mise en place de ces mesures, et non uniquement sur leurs coûts de mise en place). Les maladies chroniques liés à la pollution ont par exemple un coût qu'il conviendrait de mesurer afin de le comparer aux coûts potentiels des politiques alternatives visant à diminuer l'utilisation des voitures, par exemple.
 - D'études approfondies en sciences sociales sur les impacts sociaux du réchauffement climatique et la modification des pratiques.
- **Renforcement des capacités locales de préparation et de réaction en cas de catastrophe** : Veille, système d'alerte précoce, etc.
- **Dynamiser l'implication des villes : les maires des grandes villes doivent devenir des ambassadeurs de la santé** :
 - Urbanisation galopante et concentration des risques dans les zones urbaines.
 - Point d'attention sur les plus vulnérables, pauvres, précaires, marginalisés. Le GIEC souligne que ces risques sont amplifiés pour ceux qui sont privés d'infrastructures, d'habitats de bonne qualité et de services essentiels. Ils sont plus vulnérables et plus exposés Les risques sont en général plus grands pour les populations les plus défavorisés, les plus marginalisées, quelle que soit leur région du monde. Accès aux soins +++.
 - Villes permettent des dynamiques sous-nationales, locales, permettant de croiser les différents ODD / Différents secteurs avec des approches plus transversales
 - Commencer à travailler sur la pollution - Appuyer la mise en place de système d'évaluation de la qualité de l'air.
 - C40.
- **Appuyer la résilience des systèmes de santé** :
 - Appuyer le renforcement des systèmes de santé pour réduire les effets négatifs ou gérer les risques liés au changement climatique (Mesures d'adaptation ou d'atténuation), dans quelques pays pilotes.
 - Appuyer la formation du personnel de santé pour qu'il soit capable de répondre à de nouveaux enjeux (exemple : pneumologie).
 - Accompagner la préparation et la gestion des urgences / catastrophes liées à la variabilité grandissante du climat : plan de gestion des risques, mise en place de système d'alerte précoce, capacités de réponse rapide, etc.

⁷ Une mesure ou une politique gouvernementale destinée à atteindre un objectif (l'atténuation d'un risque, par exemple) aura également une incidence sur d'autres objectifs (telle la qualité de l'air à un emplacement donné). Lorsque ces effets indirects sont positifs, ils sont regardés comme des «co-avantages»; dans le cas contraire, ils constituent des «effets secondaires indésirables».

- **Focus sur le Sahel, particulièrement exposé, particulièrement vulnérable :**
 Détérioration de l'état de santé dans de nombreuses régions, et en particulier dans les pays en développement à faible revenu, comparativement à une situation de référence sans changement climatique
 Aggravation des pressions exercées sur les ressources hydriques déjà lourdement sollicitées par la surexploitation et la dégradation, et qui feront face à l'avenir à une demande accrue.
 Variations de l'incidence et de l'extension géographique des maladies à transmission vectorielle ou d'origine hydrique dues à l'évolution des températures et des précipitations moyennes et de leur variabilité, en particulier aux limites de leurs aires de répartition
 A faire : surveillance, Cartographie de la vulnérabilité et systèmes d'alerte précoce + accès à l'eau et à l'énergie (panneaux solaires), politiques énergétiques propres, etc.
- **Lancer une dynamique de structures de santé « green friendly »** dans les pays francophones, et donner l'exemple en France – en soutenant les hôpitaux verts (réduction de la consommation d'eau, de l'utilisation de substances chimiques, approvisionnement moins coûteux sur le plan environnemental, réduction de l'empreinte carbone). Modèle pour réduire les émissions de gaz à effets de serre – économie circulaire, etc. Exemple de l'hôpital de Marseille (tapis pour transformer les pas en énergie !) – modèle des hôpitaux verts, sur laquelle la France est déjà championne – proposer un ISO « hôpitaux verts » (gestion des déchets, nouvelles technologies) – UNITAID pourrait lancer un appel « gestion des déchets ».
- La France a créé le Green climate change.
- **Renforcer les liens entre deux mondes qui ne se connaissent pas encore bien**, se parlent pas, et ne travaillent pas suffisamment ensemble : les acteurs de la santé (notamment pneumologiques, oncologues, etc.) et les acteurs du climat, qu'ils s'agissent des personnels de santé, des chercheurs, des acteurs associatifs. Nécessité de construire un pouvoir commun.

BIODIVERSITE ET SANTE – RESUME DE L’AVIS 125 DU CCNE

Les relations entre la santé humaine et la biodiversité, la partie vivante de la nature, sont à la fois documentées et complexes. Si la biodiversité est une menace au regard du réservoir de maladies et de vecteurs qu’elle comporte, elle est aussi une source essentielle de molécules actives, au-delà des services directs que les écosystèmes rendent à la santé et au bien-être de l’humanité. L’ensemble de ces éléments fait de la biodiversité un enjeu majeur de santé pour l’humanité. Or, les connaissances actuelles dans les sciences de la vie et de l’environnement soulignent le caractère parfois dramatique de l’érosion de la biodiversité notamment sous la pression des activités anthropiques, ainsi que l’ampleur nouvelle de la contribution humaine à la biodiversité.

En proposant une réflexion éthique sur les relations de l’humanité avec la biodiversité et, plus largement, la nature, le CCNE rappelle d’abord que l’humanité fait partie de la biodiversité. Sa position au sein de la biodiversité et ses capacités à l’altérer rendent nécessaire un changement des relations qu’elle tisse avec l’ensemble du vivant. Le questionnement éthique réside dès lors dans l’analyse des conséquences de nos actions voire, plus fondamentalement, dans l’analyse des causes, c’est-à-dire les modalités de nos interactions avec les autres membres de l’humanité et l’ensemble du vivant.

Pour le CCNE, la démarche éthique en sciences de la vie et de la santé se doit de porter dans le débat public les questionnements sur les causes de la pérennité de la pauvreté et de la faim dans le monde ou sur l’accroissement de la paupérisation relative et des problèmes de santé, en rapport avec les atteintes à la biodiversité, l’augmentation de la démographie et l’accroissement des flux migratoires. Au sein du vivant, la responsabilité particulière de l’humanité l’oblige aussi à questionner la notion de progrès jusqu’ici assimilée à une maîtrise croissante du vivant.

Cette responsabilité concerne, au premier chef, les communautés scientifiques appelées à faire preuve d’humilité pour mieux comprendre les liens entre biodiversité et santé, dans un contexte d’imprévisibilité inhérente aux processus dynamiques en interaction, en particulier ceux de l’évolution biologique.

Alors que les biotechnologies de transformation du génome sont de plus en plus performantes et aisées à mettre en œuvre, il est essentiel de mobiliser une éthique de responsabilité dans les domaines scientifiques et techniques.

Mieux partager l’ensemble des connaissances scientifiques, tout en contribuant aux questionnements de leurs applications, avec les décideurs politiques et l’ensemble de la société, constitue un enjeu éthique majeur.

La protection et l’usage de la biodiversité nécessitent une analyse éthique plus complexe que le seul objectif de sa conservation, d’autant plus que les altérations de la biodiversité sont souvent à mettre en corrélation avec la situation de fragilité de nombreuses populations humaines.

Approche éthique et solidarité doivent être mobilisées conjointement pour intégrer les perspectives de lutte contre la pauvreté dans la question de la gestion à long terme des ressources naturelles.

Abandonner l'utopie d'une nature asservie par l'humanité et rechercher des synergies entre les possibles développements de l'humanité ainsi que le respect des processus dynamiques des écosystèmes s'impose désormais, tant au niveau local qu'à travers des éléments de gouvernance mondiale qui restent à inventer. Cela passera nécessairement par l'engagement des citoyens, dont les scientifiques, dans l'identification de pistes d'actions pour faire évoluer le droit dans ce domaine.

C'est sur la base de ces questionnements éthiques que cette note propose de rechercher les voies d'une coévolution raisonnée de l'humanité avec l'ensemble du vivant afin de mieux préserver ses potentialités de bien-être et de santé.

LISTE DES CONTACTS :

Administratif :

Madame Johra Ferrah

johra.ferrah@comite-ethique.fr

Tél: +33 6 42 67 84 61

Professeur Guy CLAIREAUX

Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (UMR-6539)

Institut Universitaire Européen de la Mer

Unité PFOM-ARN, Centre Ifremer de Bretagne

29280 PLOUZANE

Tél: +33 2 98 22 49 38

guy.claireaux@univ-brest.fr

Professeur Jean-François DELFRAISSY

Président du CCNE

Ancien directeur de l'ANRS et de l'ITMO I3M

66 rue de Bellechasse

75007 Paris

Tél: +33 1 42 75 66 42

jean-francois.delfraissy@comite-ethique.fr

Monsieur Gaël LAGADEC

Président de l'UNC (université de Nouvelle-Calédonie)

BP R4, Avenue James Cook,

98851 Nouméa,

Nouvelle-Calédonie

Tél : +687 29 00 01

gael.lagadec@unc.nc

Professeur Bernard RAMANANTSOA

Directeur général honoraire HEC Paris

1 rue de la Libération

78351 Jouy-en-Josas cedex

Tél: +33 1 39 67 74 42

ramanantsoa@hec.fr